Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage à Epône

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCEA Les Vergers des Préaux

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Mervoyer Raphael

RCS / SIRET : 3 8 2 1 6 1 0 4 0 0 0 0 1 1

Forme juridique : SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
n°27 a	forage de plus de 50 m de profondeur IOTA : rubrique 1.1.1.0 - Phase reconnaissance - Déclaration IOTA : rubrique 1.2.1.0 - Phase exploitation - Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de 150 m de profondeur captant la nappe de la Craie
Le débit de pompage est de 20 m3/h.
Le volume est estimé à 45 000 m3/an.
Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un forage d'irrigation dans la Craie de 150 m de profondeur (masse d'eau FRHG102). L'exploitation ne dispose pas de moyen d'irrigation.
Le projet prévoit un volume de prélèvements de 45 000 m3/an.
Cette exploitation est destinée à arroser 31 ha de vergers au goutte à goutte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les caractéristiques du forage sont les suivantes :
- creusement 445 mm à 45 m, base des formations du Tertiaire
- tubage acier 323 mm à 45 m cimenté sous pression par le bas
- creusement en 311 mm à 150 m
- pose d'un tubage de 256/273 mm acier slot 2 mm
- massif 4-8mm, nettoyages air lift et pompages de développement
- pompages d'essai par paliers non enchaînés de une heure et pompage d'essai de 48 h au débit de 20 m3/h,
- maîtrise des rejets de pompages (infiltration)

Travaux diurnes dans le respect de la réglementation du travail et des règles de sécurité du personnel et environnementaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La pompe d'exploitation sera installée vers 140 m de profondeur (avec chambre de pompage).
Le débit de pompage sera de maximum 20 m3/h.
Le volume d'exploitation annuel sera de 45 000 m3/an et vise l'arrosage de 31 ha de vergers au goutte à goutte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nomenclature Code de l'environnement - phase création de l'ouvrage : 1.1.1.0 Déclaration -
Nomenclature Code de l'environnement - phase exploitation de l'ouvrage : 1.2.1.0. Déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	150 m
Débit de pompage nominal	20 m3/h
Volume de prélèvement lors des pompages d'essai	960 m3
Volume de prélèvement annuel maximal en phase d'exploitation	45 000 m3/an
Emprise totale au sol du projet	3 m2
Emprise totale du chantier de création de forage	400 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d' Epône
Yvelines
Lambert 83 :

X 612 214
Y 6 872 510

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** ° ' " **Lat.** ° ' "

Communes traversées :

Epône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site ne se situe pas en zone NATURA 2000. La zone la plus proche, ZSC, est à 3 km au Nord-Ouest, en coteau de vallée de Seine
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le forage prélèvera dans la nappe de la craie Masse d'eau FRHG102 Craie et Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Rabattement induit dans le forage Rabattement dans la nappe comme suit : - en pompage 48 h à 20 m3 /h : < à 0,05 m à plus de 300 m - pour un tour d'eau de 3 j à 20 m3/h en continu : < à 0,05 m à plus de 400 m
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Prélèvement des débris de creusement de forage jusqu'à 150 m de profondeur, ce qui représente un volume d'environ 14 m3 de terrains. Les débris seront étendus sur le site. Les terres déplacées lors du creusement de tranchées de pose des canalisations d'irrigation seront réutilisées pour le comblement des fouilles. Le projet n'utilise aucune ressource du sol ou du sous-sol
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise du forage et de la dalle de protection sera de 3 m2. Cette surface sera prise sur une parcelle cultivée. L'assolement correspond à des grandes cultures. Le bâtiment technique fera 6,5 m2. L'emprise du chantier sera de 400 m2 environ, elle sera remise en état et puis remise dans son état initial par le pétitionnaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le trafic correspond aux déplacements des engins pendant la durée des travaux estimée à 3 semaines maximum. Les engins sont : foreuse, camion de transport. Le site est en pleine campagne et à 500 m des habitations les plus proches d'Epone
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les nuisances sonores seront strictement temporaires et liées aux opérations de travaux, sur les horaires de travail. Des mesures de bruit sont mises en oeuvre, notamment par insonorisation des groupes électrogènes. L'entreprise respectera la réglementation sur les bruits de voisinage. En phase exploitation, aucune nuisance sonore ne sera perceptible, le seul équipement étant la pompe immergée en profondeur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Les vibrations seront générées en phase travaux. La méthode de creusement sera le rotary. Les vibrations en surface resteront limitées dans l'espace et sur une période ne dépassant pas 1 semaine.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet en phase travaux produira des rejets d'eau claire lors des pompages d'essai d'une durée de 48 h, soit un volume de 960 m3. Les eaux de rejet seront évacuées et infiltrées sur les parcelles attenantes, sur une superficie d'au moins 31 ha.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet génère la production de déchets inertes sous forme de débris de creusement (craie) et de boue polymère biodégradable ou minérale bentonitique . Cette dernière est stockée dans une fosse de décantation et se dégradera progressivement dans le sol ou sera incorporée aux débris après comblement de la fosse. Les débris de creusement restants seront étendus autour du site. Aucun déchet dangereux n'est produit.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	le projet se trouve en zone strictement agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux :
- Les risques de rejet accidentel d'hydrocarbures sont liés aux manutentions lors du remplissage du réservoir proche du forage. Il est recommandé de poser une bâche étanche sous la foreuse pour protéger le forage d'éventuelles pertes d'huiles ou d'hydrocarbures.
- Le réservoir et le groupe diesel seront équipés de caisson étanche évitant tout déversement de carburant sur le sol.
- Les produits dangereux et/ou polluants seront éloignés au maximum du forage.
- En cas de pollution accidentelle du forage, les services compétents seront informées sans délai (Préfecture, DDT,…)
- Les équipements seront équipés de dispositifs d'insonorisation. Les normes en la matière seront respectées.

En phase d'exploitation :
Aucun stockage d'hydrocarbure ne sera présent à proximité du forage qui sera alimenté par énergie électrique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :
- Respect de la norme AFNOR NF X10-999 d'août 2014 relative à la réalisation, le suivi et l'abandon des ouvrages de captage
- les travaux présentent une emprise au sol très limitée et sur une durée n'excédant pas 3 semaines
- incidence sur la ressource modérée à l'échelle de l'exploitation et du bassin d'alimentation du projet (0,4 à 1,2 % de l'alimentation par les pluies efficaces en phase d'exploitation de 45 000 m3/an)
- absence d'incidence sur les eaux de surface et les milieux naturels
- absence de forage déclaré dans un rayon de 1000 m autour du site. Incidences par rabattement sur ces ouvrages inférieure à 0,05 m.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Domaine des Préaux, 78920 Ecquevilly le, 28 juin 2021

Signature

Annexe 2. Plan de situation

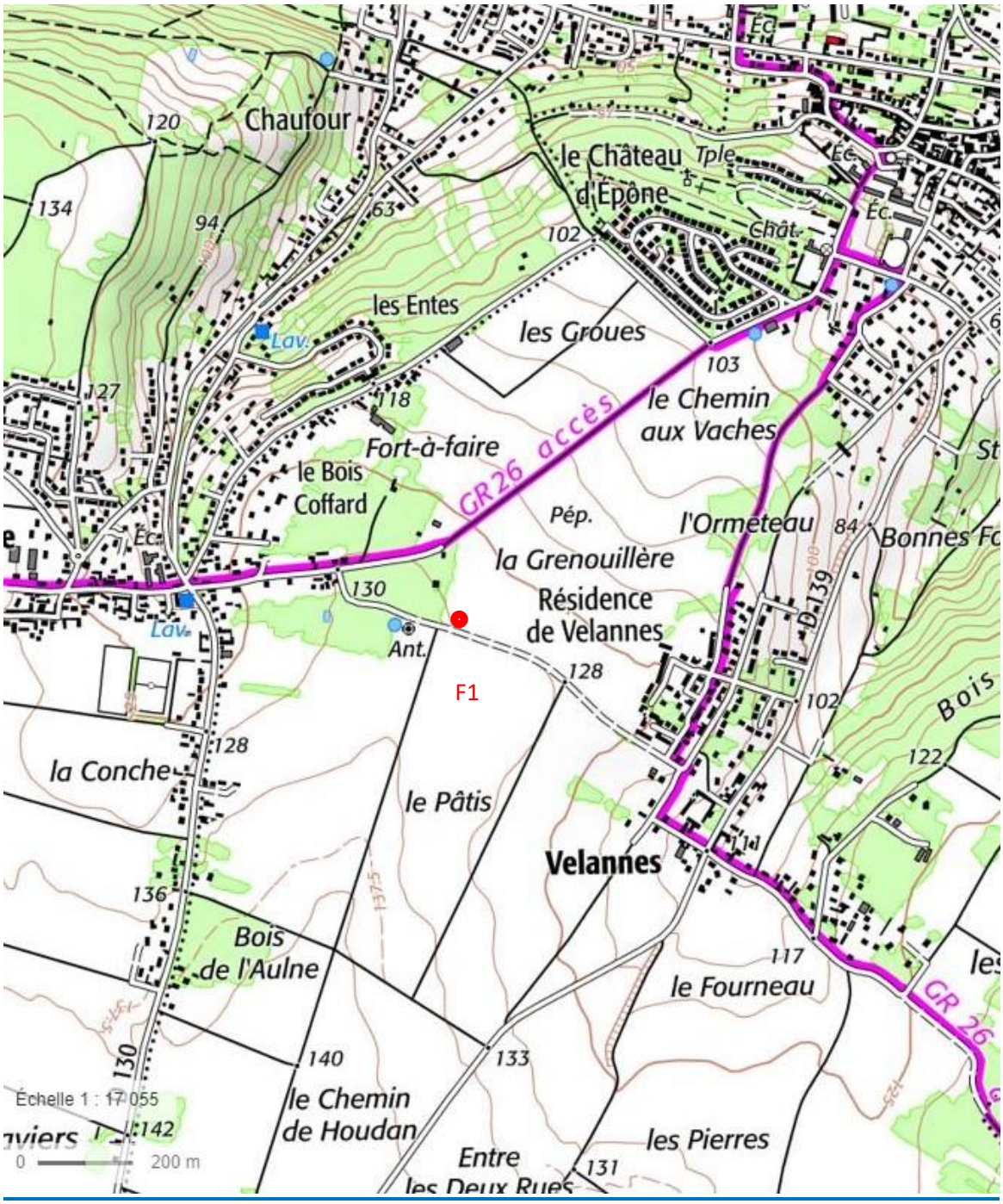

Département :
YVELINES

Commune :
EPONE

Section : J
Feuille : 000 J 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 05/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h-13h30/16h sauf le mercredi et jeudi de 8h30/12h 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01.30.97.44.52 -fax 01.30.97.45.76
cdif.versailles@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

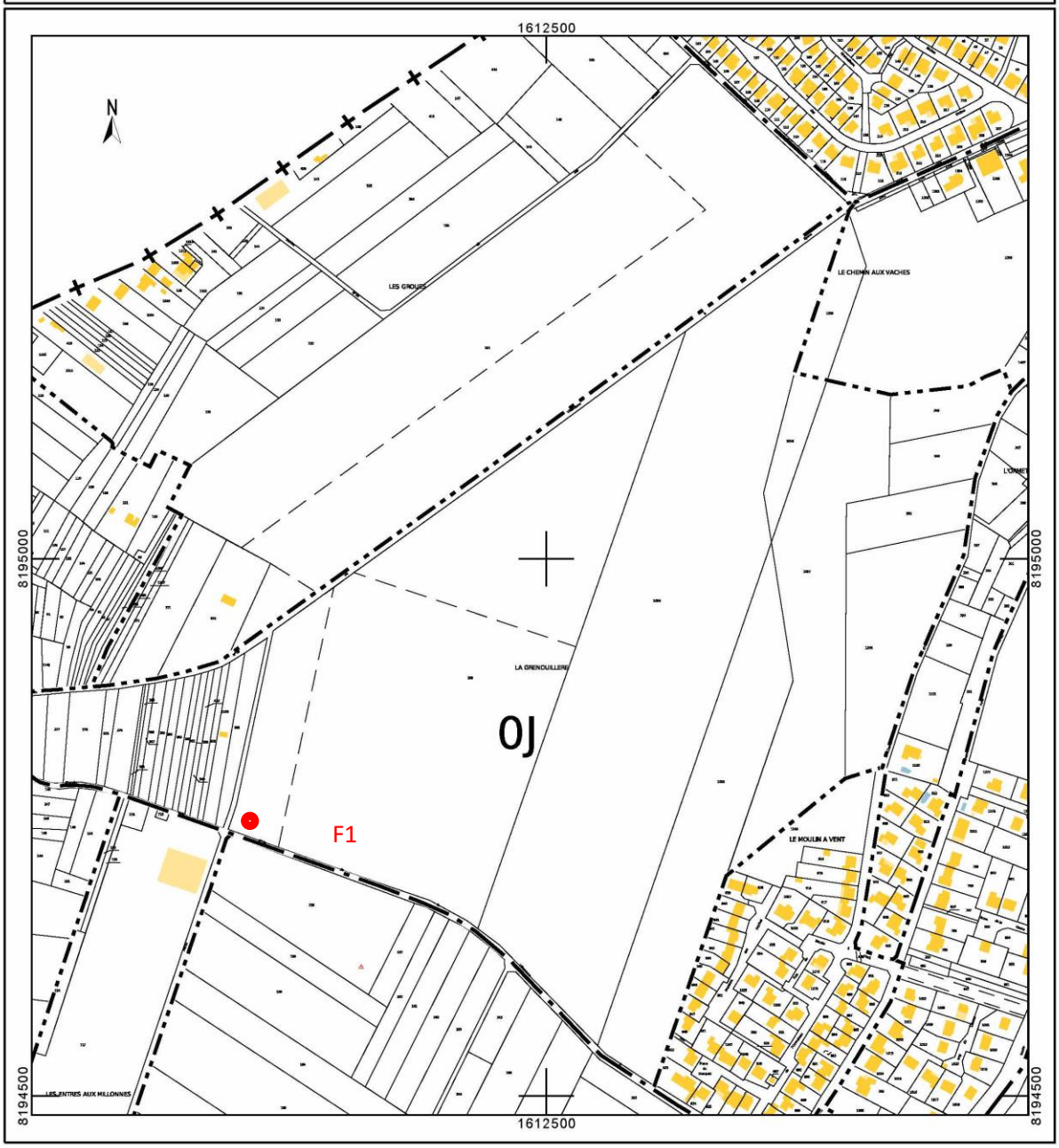

Annexe 3. Photo satellite et photographies du site

3
4
2
5
1
Échelle 1 : 8 528
0
100 m

Photos 1

Photo 2

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Annexe 4. Plans et descriptifs du projet

Coupe du forage

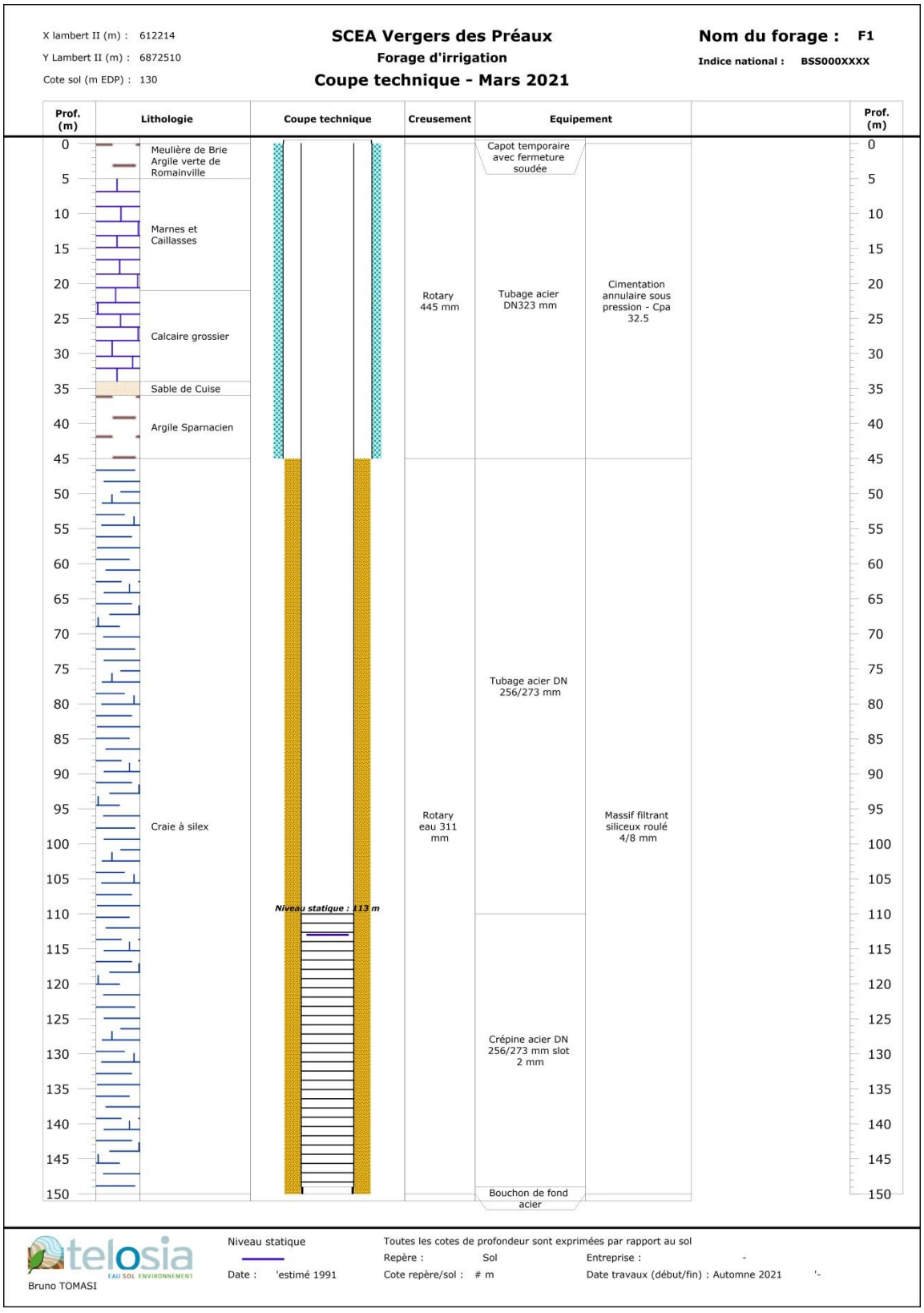

Plan et caractéristiques des aménagements

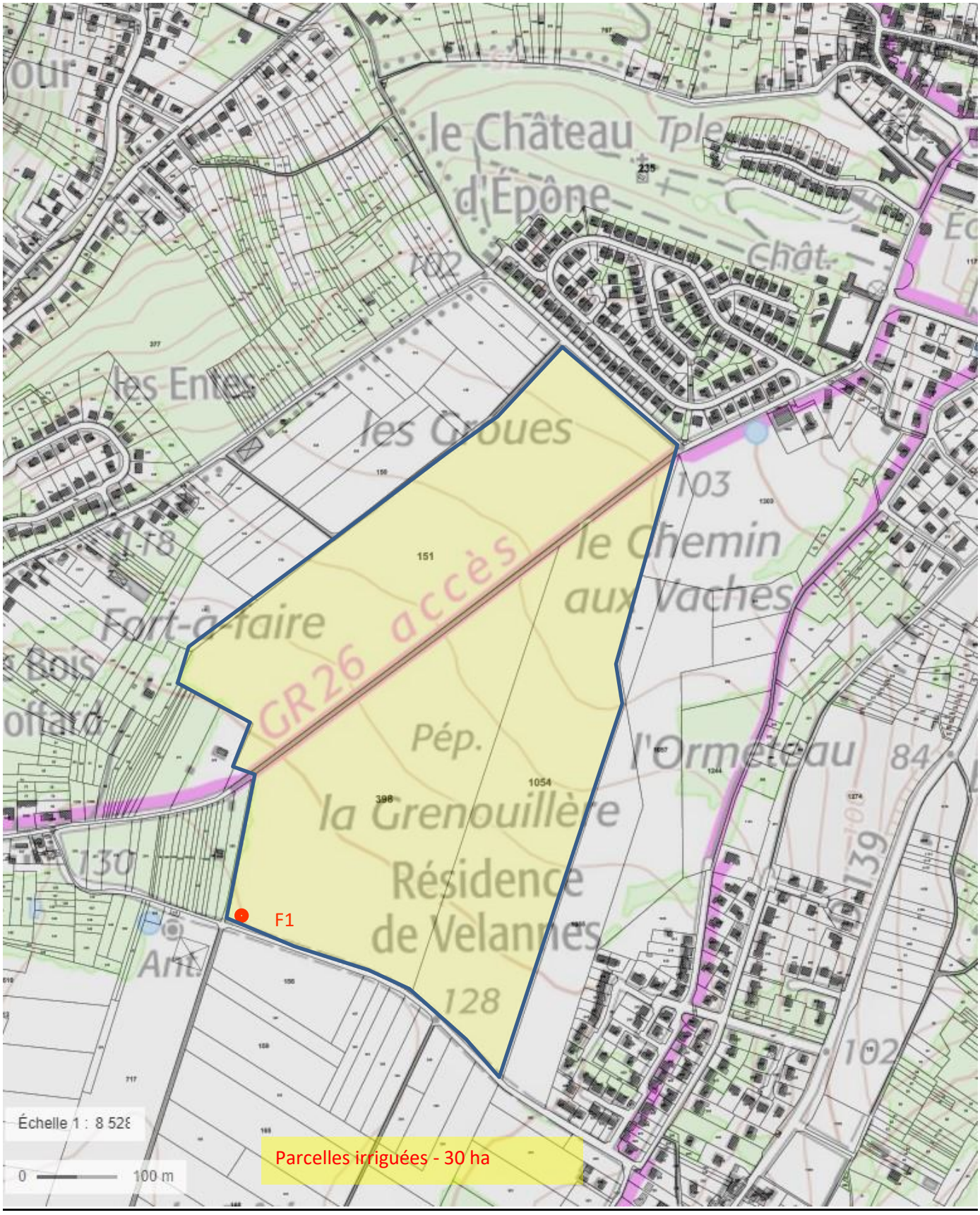

Annexe 5. Plan des abords du projet

Annexe 6. Zones naturelles protégées – Natura 2000

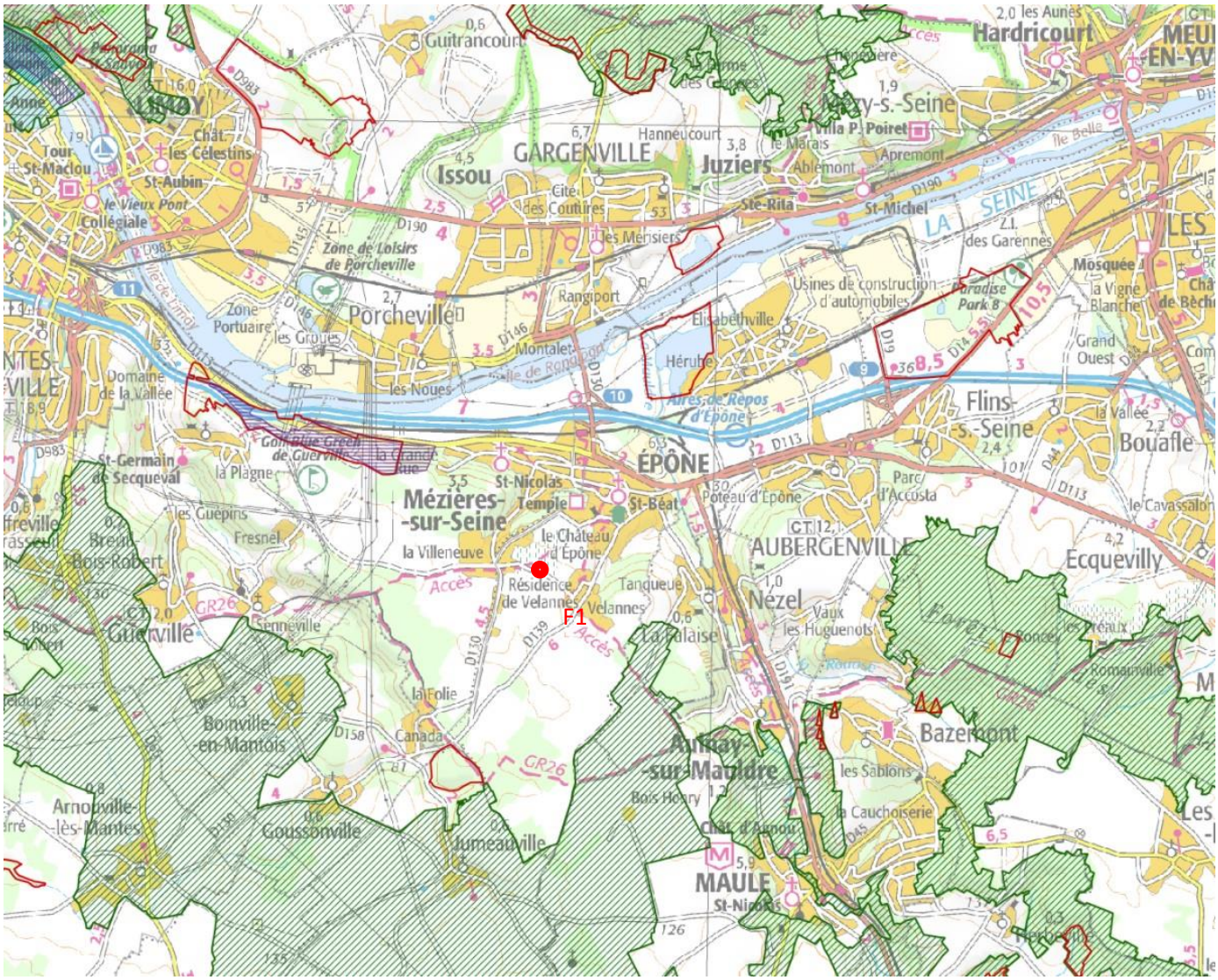

- Nature Paysage Biodiversité
  - Zonages Nature
    - Zones de protection spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000
      - Natura 2000 - Directive Oiseaux
    - Zones spéciales de conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) du réseau Natura 2000
      - Zones spéciales de conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) du réseau Natura 2000
  - Inventaires Nature
    - Zone Naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1
      - ZNIEFF de type 1
    - Zone Naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2
      - ZNIEFF de type 2
    - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
      - ZICO